



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 04 avril 2013

L'an deux mil treize, le 04 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge PICARD, Maire,

Présents : M. PICARD, MASSIAS, LIOTE, SCHNEIDER, Mmes BARRE, CHIPPEAUX, GUERET, BRETON

Absents non excusés : M. JEANNIN, GIRARDEY, SAIAH, Mme AFONSO

Procuration : M. GRANDGIRARD à M MASSIAS
Mme FABRO à M. SCHNEIDER
Mme LAVALLEE à M. LIOTE

Secrétaire : Mme BARRE

Compte administratif 2012 : UPE

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du service de l'UPE 2012 s'élevant à :

En fonctionnement :
37 750,53 € en dépenses,
64 276,92 € en recettes.

En investissement :
34 061,74 € en dépenses,
22 944,64 € en recettes

Le solde d'exécution s'élève à + 26 526,39 €

Le solde d'exécution s'élève à - 11 117,10 €

Le résultat de clôture s'élevant à + **15 409,29 €**.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :
***vote** le compte administratif tel que présenté

Compte de Gestion 2012 : UPE

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/12 au 31/12/12, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** le compte de Gestion tel que présenté.

Affectation des résultats 2012 : UPE

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif du service de l'UPE, exercice 2012 ;
 - ⇒ en recettes de fonctionnement à l'article 002 :
* 15 409,29 €
 - ⇒ en dépenses d'investissement à l'article 001 :
* 11 117,10 €
 - ⇒ en recettes d'investissement à l'article 1068 :
* 11 117,10 €

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** l'affectation telle que présenté.

Budget Primitif 2012 : UPE

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le B.P. 2013 du Service de l'UPE s'élevant à 52 899 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 38 987 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** le Budget Primitif tel que présenté.

Compte administratif 2012 : Commune

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2012 s'élevant à :

En fonctionnement :
605 443,13 € en dépenses,
788 445,71 € en recettes.

En investissement :
562 465,52 € en dépenses,
409 908,13 € en recettes

Le solde d'exécution s'élève à + 183 002,58 €

Le solde d'exécution s'élève à – 152 557,39 €

Le résultat de clôture s'élevant à + **30 445,19 €**

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** le compte administratif tel que présenté.

Compte de Gestion 2012 : Commune

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/12 au 31/12/12, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** le compte de Gestion tel que présenté.

Affectation des résultats 2012 : Commune

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire propose :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte Administratif de la commune, exercice 2012 ;
 - ⇒ en recettes de fonctionnement à l'article 002 :
 - * 30 445,19 €
 - ⇒ en dépenses d'investissement à l'article 001 :
 - * 152 557,39 €
 - ⇒ en recettes d'investissement à l'article 1068 :
 - * 152 557,39 €

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** l'affectation telle que présentée.

Programme travaux 2013

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux 2013 proposé par la Commission Travaux.

Les inscriptions au budget de la Commune s'effectueront en fonction des priorités et des contraintes budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve le programme travaux tel que présenté.

Budget Primitif 2013 :Commune

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal le B.P. 2013 s'élevant 696 328 € en dépenses comme en recettes de fonctionnement et à 1 179 750 € en dépenses comme en recettes d'investissement.

Après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** le Budget Primitif tel que présenté.

Vote des 4 taxes

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Après examen de l'état 1259 établi par les services fiscaux et suite à la préparation du Budget Primitif 2013, la Commission Finances propose de ne pas augmenter les impôts en 2013.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

* Vote les quatre taux applicables pour l'année 2013 :

- Taxe d'habitation : 15.35 %
- Foncier Bâti : 14.71 %
- Foncier Non Bâti : 43.75 %
- C.F.E : 20.46 %

d'où un produit fiscal attendu de **249 277 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- * vote les taux d'imposition 2013 ci-dessus.

Ligne de Trésorerie

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire rappelle la délibération « délégations au Maire » adoptée le 26 juillet 2012 qui stipulait que le Conseil Municipal autorisait le Maire à réaliser des lignes de trésorerie sur la base maximum de 50 000 €.

Le Maire explique qu'il y a lieu de revoir le montant autorisé afin de pouvoir palier au paiement des factures en cours en attente du versement des différentes subventions.

Le Maire propose au Conseil de l'augmenter de 50 000 € ce qui porterait le montant autorisé à 100 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- * autorise le Maire à modifier le montant des lignes trésorerie.

Participation aux frais de déviation de la conduite d'eau pluviale chez M. CALLERANT

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier émanant de M. CALLERANT en date du 13 mai 2012 demandant à la commune une participation pour les frais occasionnés par la déviation des eaux pluviales.

Effectivement M. Callerant en creusant sur son terrain pour installer une piscine s'est rendu compte que le réseau eaux pluviales passait à l'intérieur même de son terrain, ceci n'aurait jamais dû être le cas. Les évacuations auraient dû être créées sur le bord de cette parcelle.

Le Maire propose au Conseil de participer aux travaux à hauteur de 450 € sur production d'un justificatif de la dépense et d'un plan de recollement.

Le paiement se fera par le biais de la Trésorerie de Montreux-Château.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

✚ autorise le Maire à mandater le montant de 450 € à M. CALLERANT.

Fusion des écoles maternelles et primaires de Fousseماغne

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire fait part au le Conseil Municipal d'un courrier de l'Inspection académique qui nous informe que l'école maternelle et l'école primaire auront fusionnées au 01 septembre 2013, pour ne former qu'une seule et même entité dirigée par un seul directeur et non deux comme s'était le cas jusqu'à aujourd'hui.

Il rassure aussi le Conseil sur cette mesure. Celle-ci n'aura pas incidences sur le nombre de postes d'enseignants implantés sur le site, celui-ci restera identique avant la fusion. L'Inspection Académique demande au Conseil Municipal d'émettre un avis formel sur cette fusion.

Le Maire propose d'émettre un avis favorable sur cette fusion

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

✚ émet un avis favorable à cette fusion.

Questions diverses

Mme GUERET

Mme GUERET demande si il ne serait pas possible d'installer un panneau sens interdit vers la sortie du parking côté marre aux canards. Il ne serait t'il pas plus judicieux d'utiliser l'entrée du parking côté atelier communal et la sortie côté marre aux canards.

M. SCHNEIER

M. Schneider fait part d'une demande de M. Ouddane Ralem concernant le chêne situé derrière sa propriété sur le terrain de M. Monnier impasse du Moulin. Les branches menacent de tomber ne faudrait-il pas le couper sachant que ses deux chênes sont protégés.

Le Maire fera parvenir un courrier au propriétaire afin de le prévenir que M. MONNIER est autorisé à le couper.

Mme BARRE

Mme Barré fait un point sur la journée chasse à l'œuf de pâques. Elle tient à souligner que seulement 4 enfants du village ont participé à cette activité. Elle propose de ne plus organiser cette activité car cela depuis deux années ne fait bouger personne.

M. MASSIAS

M. Massias informe le Conseil qu'il sera l'invité d'une conférence sur la transition énergétique qui se déroulera à Besançon et ou il représentera la commune de Fousseماغne en terme d'énergie car le village est un précurseur dans les différents projets énergétiques.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

